

ARIEGE
Commune de Crampagna



Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 26/03/2024

Membres en exercice : 14

Le huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : 10

Présents : Monsieur Michel ESTEVE, Madame Nathalie SANMARTIN, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphannie BONALDO, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

Votants : 10

Représentés :

Excusés : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Julien LACROIX

Secrétaire de séance :

Absents : Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Marie-Claude MIROUSE
Madame Nathalie SANMARTIN

DE_007_2024 - Objet : APPROBATION COMpte ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni et sur la présentation de Madame SANMARTIN Nathalie, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	591 013,79	21 956,12	0,00	21 956,12	591 013,79
Opérations exercice	525 625,83	645 827,77	298 595,71	276 806,12	824 221,54	922 633,89
Total	525 625,83	1 236 841,56	320 551,83	276 806,12	846 177,66	1 513 647,68
Résultat de clôture		711 215,73	43 745,71			667 470,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	86 215,86	48 572,98	86 215,86	48 572,98
Total cumulé	0,00	711 215,73	129 961,57	48 572,98	86 215,86	716 043,00
Résultat définitif		711 215,73	81 388,59			629 827,14

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Décide à l'unanimité des membres d'approuver, hors de la présence de Monsieur Michel MABILLOT, le Maire, le compte administratif du budget communal 2023 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Michel MABILLOT, Maire de CRAMPAGNA

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la mairie, le :
et de la transmission en préfecture le :

- 9 AVR. 2024

1

- 9 AVR. 2024

